



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
23 octobre 2020

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session de 2020
En ligne, 27–29 octobre 2020

**Projets de décision présentés pour examen par le Conseil
exécutif à sa deuxième session de l'année 2020 – Première
lecture***

Décision 2020/3 : Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023, approbation du projet de programme de travail annuel et du projet de budget pour 2021, mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies et harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat

Le Conseil exécutif

a) Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019

1. [*Prend note*] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive pour 2019 concernant le plan stratégique pour la période 2014–2019 ;

2. [*Prend note également*] de la mise à jour et des rapports de la Directrice exécutive concernant le rapport final du cycle intégral du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019, y compris le rapport d'évaluation [final]¹ [et la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation] et [*recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

3. [*Prend note en outre*] de la mise à jour par la Directrice exécutive de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 telle qu'elle figure dans l'aperçu de l'évaluation finale de la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019² et dans l'évaluation du plan stratégique pour la période 2014–2019³ ; et [*recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

* Le présent document est publié sans avoir été revu par les services d'édition.

¹ HSP/EB.2020/5, HSP/EB.2020/23, HSP/EB.2020/INF/5.

² HSP/EB.2020/23/Add.1.

³ HSP/EB.2020/INF/6.

b) Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023

4. [*Se félicite*] du processus consultatif entrepris par la Directrice exécutive avec le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif pour préparer de manière ouverte les documents à l'appui de la mise en œuvre efficace et responsable du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;

5. [*Prend note du*] [*Décide d'approuver le*] cadre de résultats pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats⁴ » ;

6. [*Prend note également de*] [*Décide également d'approuver*] la politique de gestion axée sur les résultats telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de politique de gestion axée sur les résultats⁵ » ;

7. [*Prend note en outre de*] [*Décide en outre d'approuver*] la stratégie de partenariat telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de stratégie de partenariat⁶ » ;

8. [*Prend note de*] [*Décide d'approuver*] la stratégie de communication d'impact telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 : projet de stratégie de communication⁷ » ;

9. [*Prend note également de*] [*Décide également d'approuver*] la stratégie de mobilisation des ressources telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 : projet de stratégie de mobilisation des ressources⁸ » ;

10. [*Prend note en outre de*] [*Décide en outre d'approuver*] la mise en œuvre de la responsabilité institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains telle qu'elle figure dans le rapport de la Directrice exécutive intitulé « Responsabilité institutionnelle et individuelle au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : mise en œuvre du cadre de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁹ » ;

11. [*Prend note*] de la mise à jour par la Directrice exécutive de la note de cadrage sur le projet de plan de financement telle qu'elle figure dans le rapport intitulé « Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 : projet de plan de financement¹⁰ » et [*recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

c) Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2021

12. [*Rappelle*] la recommandation qu'il a formulée au cours de la première session de l'année 2020 tendant à ce que le budget général de la Fondation pour l'année 2021 soit compris entre 5,58 millions et 10 millions de dollars et à ce que le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives mette au point un budget recommandé pour qu'il l'examine à sa deuxième session en 2020 ;

13. [*Prend note*] de la recommandation du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives tendant à ce que le budget général de la Fondation pour l'année 2021 se monte à 10 millions de dollars dans le cadre du projet de budget d'ONU-Habitat pour 2021 ;

⁴ HSP/EB.2020/9/Rev.1.

⁵ HSP/EB.2020/8.

⁶ HSP/EB.2020/10/Rev.1.

⁷ HSP/EB.2020/11/Rev.1.

⁸ HSP/EB.2020/12/Rev.1.

⁹ HSP/EB.2020/24.

¹⁰ HSP/EB.2020/7.

14. [*Prend note et décide* d'approuver] le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021 tels qu'ils figurent dans le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021¹¹ ;

15. [*Recommande*] que le budget général de la Fondation pour 2022 soit compris entre [X] et [X] millions de dollars ;

16. [*Recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

d) Harmonisation entre le processus d'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat

17. [*Prend note*] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive concernant l'harmonisation entre le l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat¹² ;

18. [*Recommande*] à l'Assemblée d'ONU-Habitat de donner la priorité au scénario [X] [tel qu'il figure dans le document HSP/EB.2020/16/Add.1] dans sa recherche d'une méthode significative et rentable pour l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat et demande à la présidence du Conseil exécutif de communiquer cette recommandation à la présidence de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

e) Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies

19. [*Prend note*] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive tels qu'ils figurent dans le rapport sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies¹³ et [*recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

[20. [*Recommande*] qu'ONU-Habitat facilite la mise en œuvre de la stratégie en approfondissant son dialogue avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et son secrétariat, le Bureau de la coordination des activités de développement, et le Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires et son secrétariat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; les plans d'action conjoints respectifs avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités des Nations Unies ; et les plateformes de collaboration régionale par le biais des coalitions thématiques et des centres de connaissances, ainsi qu'avec les coordinateur(trice)s résident(e)s des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies par le biais des analyses communes de pays et des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable].

Décision 2020/4 : Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat

Le Conseil exécutif

1. [*Prend note*] du rapport sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat tel qu'il figure dans le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire au 30 juin 2020¹⁴ ; du rapport sur les effectifs au 30 juin 2020¹⁵ et de l'additif sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des sexes¹⁶ et [*recommande*] les mesures suivantes : [*mesures de suivi éventuelles*] ;

¹¹ HSP/EB.2020/22.

¹² HSP/EB.2020/16/Add.1.

¹³ HSP/EB.2020/16.

¹⁴ HSP/EB.2020/21.

¹⁵ HSP/EB.2020/21/Add.2.

¹⁶ HSP/EB.2020/3/Add.1.

2. [Prend note] de la mise à jour par la Directrice exécutive concernant la restructuration d'ONU-Habitat telle qu'elle figure dans le rapport relatif à la mise à jour sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains¹⁷ et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

3. [Prend note] de la mise à jour par la Directrice exécutive concernant le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2019 telle qu'elle figure dans le Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2019 et le Rapport du Comité des commissaires aux comptes¹⁸, et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

[4. [Décide] que le budget approuvé pour l'exercice financier à venir est la base sur laquelle la réserve financière est appliquée dans les états financiers de fin d'année de l'exercice en cours.]

[5. [Décide] que le pourcentage de la réserve financière sera fixé à 20 % du budget approuvé pour l'exercice à venir].

Décision 2020/5 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris les résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat ainsi que la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution de sous-programmes, de programmes phares et d'activités de coopération technique

Le Conseil exécutif

a) Application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1. [Prend note] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session¹⁹ [et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles]] ;

2. [Prend note] du projet de note de cadrage sur la mise en œuvre d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs²⁰ et [recommande] en outre les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

b) Application du projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes

3. [Prend note du] [Décide d'adopter le] projet de stratégie de renforcement des capacités tel qu'il figure dans le projet de stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes²¹ [et souligne qu'il importe d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités en vue [d'améliorer les compétences humaines et organisationnelles existantes afin de réaliser] le Programme 2030 et l'objectif de développement durable n° 11 en particulier] et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

c) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

4. [Prend note] du bilan de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat au niveau des pays, qui figure dans son rapport sur le Réseau mondial d'outils fonciers, l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution

¹⁷ HSP/EB.2020/21/Add.1.

¹⁸ A/75/5/Add.9.

¹⁹ HSP/EB.2020/25.

²⁰ HSP/EB.2020/13/Add.2.

²¹ HSP/EB.2020/13/Add.1.

d'eau et le programme de pays du Mozambique²² et dans son rapport sur les programmes phares²³, et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

[5. [Prend note] des efforts déployés par ONU-Habitat pour contribuer aux réformes du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion de l'ONU, en améliorant la cohérence des politiques et des programmes aux niveaux mondial, régional et national, en encadrant l'élaboration de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies relative à l'urbanisation durable approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat en faveur d'une approche systémique pour promouvoir le Nouveau Programme pour les villes et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;]

[6. [Recommande] qu'ONU-Habitat prenne les mesures nécessaires, y compris qu'il établisse les priorités de sa réforme institutionnelle, laquelle exige de participer à des mesures programmatiques coordonnées et cohérentes au niveau des pays mises en œuvre au titre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'exploiter les synergies créées par la nature interconnectée des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et des priorités de développement des États membres ;]

7. [Prend note] du rapport de la Directrice exécutive sur la dixième session du Forum urbain mondial²⁴ et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles].

Décision 2020/6 : Méthodes de travail et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021

Le Conseil exécutif

a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail

1. [Constate] que le groupe de travail spécial a achevé ses travaux conformément au paragraphe 11 de la décision 2019/2 et [décide] en conséquence que le mandat du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail prendra fin à la clôture de la deuxième session de l'année 2020 ;

2. [Prend note du] rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail concernant les méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif d'ONU-Habitat²⁵ ; et [décide] d'adopter les méthodes de travail du Conseil exécutif qui figurent dans le rapport du groupe de travail spécial sur les méthodes de travail concernant les méthodes de travail proposées pour le Conseil exécutif d'ONU-Habitat²⁶ ;

3. [Adopte] le rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa première session en 2020²⁷ ;

4. [Prend note] de l'exposé de la présidente du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives et [recommande] les mesures suivantes : [mesures de suivi éventuelles] ;

5. [Prend note] de l'exposé du président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et [recommande] les [mesures de suivi éventuelles] suivantes ;

b) Alignement des sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus d'approbation du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2022

6. [Note] qu'il faut aligner les sessions de 2021 du Conseil exécutif sur le processus de préparation et d'approbation du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour 2022 ;

²² HSP/EB.2020/14.

²³ HSP/EB.2020/26.

²⁴ HSP/EB.2020/27 et HSP/EB.2020/INF/7.

²⁵ HSP/EB.2020/20.

²⁶ HSP/EB.2020/20.

²⁷ HSP/EB.2020/18.

7. [Prie] le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'examiner un projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour l'année 2022 en vue de le soumettre au Contrôleur de l'ONU à New York d'ici au 15 janvier 2021 ;

8. [Prie également] le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives d'examiner un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2022 qui soit conforme à la fourchette budgétaire recommandée pour le budget général de la Fondation pour 2022, soit de XX à XX millions de dollars, en vue de le soumettre au Contrôleur de l'ONU et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'ici au 15 février 2021 ;

9. [Prie] la Directrice exécutive de lui faire rapport à sa première session de l'année 2021 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2022, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

c) Date et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et pour l'année 2021

10. [Décide] que les sessions de 2021 du Conseil exécutif se tiendront comme suit : la première session se déroulera [les 6 et 7 avril 2021] et la deuxième session se déroulera [du 19 au 21 octobre 2021] ;

11. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2021 sera le suivant :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2021 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2021.
3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique.
5. État d'avancement et examen du programme de travail et du budget annuels d'ONU-Habitat pour l'année 2022.
6. Exposé de la Directrice exécutive sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un exposé sur les activités de pays qui ne seraient peut-être pas abordées dans le rapport annuel.
7. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
8. Exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.